

Atelier thématique

« Éducation, formation professionnelle et enseignement supérieur »

Par Max LOUIS
Faculté des sciences exactes et naturelles
Université des Antilles et de la Guyane (France)
max.louis@univ-ag.fr

Les débats se sont déroulés au cours de trois sessions de présentations orales représentant au total 17 communications. Ils ont été particulièrement riches et fructueux sur ce thème de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur et ont fait l'objet d'une grande variété d'interventions et d'approches.

Tous les participants ont tenu à affirmer que l'éducation est au cœur de la réflexion sur le développement durable.

D'emblée, il est apparu qu'il existe une double relation entre éducation et développement durable, en ce sens que d'une part éduquer, c'est faire du développement durable en préparant les générations futures, et que d'autre part, il est indispensable d'éduquer, d'enseigner et de communiquer sur le développement durable dans les écoles, dans les universités et auprès des populations.

Comment communiquer à l'adresse des populations ?

Un certain nombre de propositions ont été faites :

- mener une réflexion sur la question « comment mettre en œuvre le développement durable ? ». À chaque public doit être adaptée une méthode de communication ;
- le concept de développement durable est complexe et il est nécessaire de savoir le vulgariser ;
- mener dans le cadre de la francophonie, une réflexion sur un texte commun à propos de la relation éducation / développement durable.

La réflexion de l'atelier peut être déclinée en 3 grands axes :

- consacrer le droit à l'éducation pour tous ;
- innover pour développer le savoir et le savoir-faire ;
- respecter les différences et les valeurs traditionnelles dans les systèmes éducatifs.

1. Consacrer le droit à l'éducation pour tous

a) Rendre obligatoire la scolarisation des enfants

- **Rendre la scolarisation obligatoire dans les Etats francophones d'Afrique**

Les taux de scolarisation en Afrique francophone demeurent parmi les plus faibles du continent africain. Un tel constat nécessite une action vigoureuse pour remédier à une telle situation.

- **Consacrer le droit à l'éducation comme Droit de l'Homme**

Une telle reconnaissance met à la charge de l'Etat une obligation de résultat. Cela suppose que la responsabilité de l'Etat doit pouvoir être engagée devant les juridictions compétentes en cas de non-respect de ce droit fondamental.

- **Réduire le déséquilibre de la scolarisation entre zones urbaines et zones périurbaines et rurales**

Un effort particulier de scolarisation doit être réalisé en milieu rural (gratuité de la scolarisation quand elle n'existe pas), le cas échéant avec l'appui des ONG. Une prise de responsabilité

individuelle et collective doit être réalisée sur la nécessité de l'alphabétisation et de l'enseignement de base (engagement citoyen).

b) Promouvoir la formation continue des adultes

– **Favoriser la reprise d'études lorsqu'elles ont été prématurément interrompues**

Trop souvent, le mariage, la maternité ou plus généralement les traditions familiales, ont pour effet d'ôter aux femmes la possibilité de poursuivre des études alors même qu'elles aspirent à le faire. La mise en place d'un système attractif de formation continue serait de nature à leur offrir une seconde chance.

– **Inciter à l'alphabétisation des adultes. L'effort d'alphabétisation reste encore très nettement insuffisant**

– **Mener une action toute particulière en faveur de l'instruction et de l'insertion professionnelle des femmes en Afrique**

– **Consacrer des financements à la promotion et à la valorisation de l'apprentissage tout au long de la vie**

2. Innover pour développer le savoir et le savoir-faire

a) Soutenir les expérimentations éducatives qui mettent le développement durable au cœur du dispositif

– **Accepter et évaluer les expériences pilote qui ont l'ambition de faire des élèves de futurs citoyens responsables et respectueux de l'environnement**

– **Soutenir les cycles de formation, les filières et les classes qui mettent l'éducation au service de la citoyenneté et de l'environnement, c'est-à-dire :**

- faire évoluer les cursus ;
- former les formateurs ;
- tenir compte du contexte linguistique ;
- sensibiliser à la citoyenneté ;
- débloquer des moyens pour des actions concrètes ponctuelles.

– **Ne pas réduire l'éducation à l'instruction et tenir compte du volet socio-affectif (savoir être pour savoir devenir)**

b) L'enseignement supérieur : réformer le système pour mieux l'ouvrir sur le monde

– **Valorisation des formations et cursus pluridisciplinaires**

Il s'agit d'éviter de développer l'hyperspécialisation à l'université, d'améliorer la flexibilité et l'adaptabilité des futurs diplômés destinés à s'insérer dans un monde en perpétuelle mutation, de favoriser la compréhension et la sensibilisation à une approche pluridisciplinaire des grands problèmes de société, comme invite à le faire la notion de développement durable.

La notion de développement durable ne doit pas constituer en elle-même une matière supplémentaire à enseigner, mais doit pénétrer toutes les disciplines.

– **Soutien des universités françaises aux universités de l'espace francophone**

Étant donné que les universités françaises sont engagées dans une révision des cursus afin de se conformer au système européen « L.M.D. », il est indispensable d'amorcer une réflexion sur les conditions dans lesquelles sera assurée la reconnaissance des équivalences de diplômes entre pays francophones. Les pays africains risquent d'être laissés en marge de la mondialisation de

l'enseignement supérieur, alors que leur enseignement est largement inspiré du système français. Ils n'ont pas été associés au processus de Bologne alors qu'ils seront probablement amenés à en appliquer les prescriptions.

– ***Soutien de la professionnalisation des formations***

Dans le cadre de formations professionnalisées, et pourquoi pas, dans le secteur culturel également, il conviendrait notamment de mettre en place systématiquement des stages, en entreprise. Ces stages pourraient s'accompagner de bourses de mobilité Sud/Sud et éventuellement Nord/Sud.

– ***Revalorisation de l'attrait des disciplines scientifiques***

Il est utile de rendre plus attractif l'enseignement dans ces matières, ce qui correspond à la nécessité de combler le manque de scientifiques, mais suppose une augmentation significative des moyens pour ces disciplines plus coûteuses.

– ***Développement du partenariat université/école***

Le but est de sensibiliser les jeunes à l'importance de la poursuite d'études au-delà du baccalauréat, de les attirer vers les disciplines scientifiques et technologiques et de renforcer l'efficacité scolaire en invitant les jeunes à réfléchir par eux-mêmes (« apprendre à apprendre »).

– ***Que l'État joue pleinement son rôle dans l'enseignement supérieur***

Comme l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement supérieur est une mission de service public qui incombe à l'Etat. Il se doit de l'assurer au mieux. Ne pas exclure l'enseignement supérieur privé mais que l'Etat assure une évaluation et un contrôle effectif sur la qualité des enseignements et les conditions de délivrance des diplômes.

c) *La recherche universitaire : améliorer la circulation des idées et la coopération des chercheurs*

– ***Aménager le dispositif de recherche en :***

- renforçant la synergie enseignement / recherche ;
- développant l'interdisciplinarité autour des thématiques de développement durable ;
- valorisant la recherche appliquée et la coopération internationale ;
- renforçant les financements pour la recherche

– ***Diffuser l'information scientifique en langue française dans l'espace francophone, dans toutes les disciplines***

Il s'agit d'encourager et de soutenir la diffusion de revues, « papier » et « électronique », et de faciliter l'accès à l'information scientifique (aménager et équiper les bibliothèques en postes informatiques).

– ***Renforcer les réseaux de chercheurs au sein de l'espace francophone et développer tout particulièrement les réseaux Sud/Sud, notamment dans le domaine de la santé (ex : recherche sur les pathologies tropicales). Le but est d'éviter l'éparpillement des moyens et d'améliorer la coordination et l'efficacité de la recherche***

D'une manière générale, il faut développer les partenariats Sud/Sud pour capitaliser un savoir-faire de pays qui ont une expérience commune (« penser globalement et agir localement »).

– ***Soutenir la recherche en économie agricole en Afrique Noire occidentale où il n'existe pas de formation doctorale dans ce domaine de recherche.***

3. *Respecter les différences et les valeurs traditionnelles dans les systèmes éducatifs*

Il est fondamental de mettre, en toutes circonstances, l'Homme au centre des préoccupations. Le développement durable ne peut être qu'un développement au service de l'Homme.

- a) *Toutes les valeurs traditionnelles ne sont pas des valeurs de progrès et d'émancipation (ex : la place de la femme dans nombres de sociétés africaines). Les valeurs traditionnelles à sauvegarder sont en particulier celles qui assurent une solidarité entre les générations***
- b) *Respect de la diversité culturelle : le développement durable ne doit pas être la reproduction dans le Sud des standards et modèles de vie occidentaux.***
- c) *Soutenir les études comparées et les échanges d'expériences sur les valeurs traditionnelles au sein de la francophonie.***
- d) *Renforcer la coopération internationale, en particulier la coopération dans l'espace francophone, en accentuant les échanges Sud/Sud***
- e) *Défendre le plurilinguisme à l'école, où il a trop longtemps été dénigré.***

Conclusion

En guise de conclusion, il conviendrait de rappeler et d'affirmer un certain nombre de principes et de propositions :

- Délivrer à tous une éducation de base relève de la responsabilité des États : le droit à l'éducation est un droit fondamental ;
- Maintenir le soutien et l'encadrement de l'enseignement supérieur par les Etats ;
- Développer et soutenir le partenariat entre les universités du «Sud » dans le cadre des réseaux francophones ;
- Professionnaliser les formations en les mettant en adéquation avec les besoins du pays ;
- Protéger et garantir la diversité culturelle, le respect des valeurs traditionnelles et le plurilinguisme dans les systèmes d'éducation ;
- Promouvoir les études pluridisciplinaires fondées sur les trois piliers du développement durable (environnement, société, économie) sans faire du développement durable une matière supplémentaire.